

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 19 JANVIER 2015

Présents : M. Colino, Mme Delaunay, M. Boilay, Mme Martin Calderon, M. Courant, Mme Legoupil, Mme Wattedled, M. Leboulanger, M. Crave, Mme Alexandre, M. Bernier, Mme Lesellier, Mme Vaillant, M. Blin , Mme Marnier.

Secrétaire de séance : M Crave.

Monsieur le maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint. Il informe le conseil municipal de la démission de M. Forant et annonce que Mme Catherine Vaillant siègera à sa place.

Il présente le procès verbal de la séance du 19 novembre 2014 au conseil municipal qui l'approuve à l'unanimité.

1. Personnel communal

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- La transformation d'un poste d'adjoint technique à temps non complet 28/35^{ème} en un poste d'adjoint technique à temps non complet 34/35^{ème}.
- La transformation d'un poste d'adjoint technique à temps non complet 13/35^{ème} en un poste d'adjoint technique à temps non complet 28,5/35^{ème}.
- Le renouvellement d'un CAE pour un an

2. Effacement de réseaux rue de la Butte et rue du Pont du Coudray

Monsieur le maire présente au conseil municipal le dossier établi par le SDEC Energie relatif à l'effacement coordonné des réseaux de distribution d'électricité, d'éclairage public et de télécommunication.

Le coût total de cette opération est estimé, sur les bases de cette étude préliminaire, à 144 963.70 € TTC.

La participation communale est estimée à 41 436.29€ et se décompose comme suit :

- Electricité : 14 258.90 €
- Eclairage : 15 365.02 €
- Télécommunication : 11 812.38 €

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord pour l'exécution des travaux d'effacement de réseaux rue de la Butte et rue du Pont du Coudray.

3. Demandes de subventions

Monsieur le maire rappelle les problèmes de ruissellement des eaux pluviales au niveau du passage piéton surélevé dans la Grande-Rue dus à l'absence de dispositif de captage de ces eaux.

Il présente des devis établis pour effectuer les travaux nécessaires. Le coût total HT est estimé à 14050€.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de solliciter une subvention auprès du Conseil Général du Calvados et auprès du sénateur.